

**Session extraordinaire consacrée à
la nouvelle Politique Agricole Commune et à la Loi d'Avenir pour
l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt.
Vendredi 24 octobre 2014**

Monsieur le Préfet,
Monsieur le député européen, cher Eric ANDRIEU,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs, chers internautes

Je déclare ouverte cette session spéciale consacrée à la nouvelle Politique Agricole Commune et à la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt.

Constat du quorum

Chers collègues, le 2 octobre dernier disparaissait André VIDAL qui fut maire de Puymiclan entre 1965 et 2001 et conseiller général du canton de Seyches de 1976 à 2001. André était avant tout un grand humaniste, un élu de terrain et un homme toujours à l'écoute de ses administrés. Pour tous ceux qui l'ont connu et aimé, sa disparition laisse un grand vide dans nos cœurs.

En hommage à cette grande figure de la vie publique lot-et-garonnaise, je vous demande d'observer une minute de silence.

Minute de silence

Désignation d'un secrétaire de séance (Nicolas Lacombe)

Le 4 octobre dernier, notre collègue Régine POVEDA devenait députée de la deuxième circonscription de Lot-et-Garonne à la faveur de l'entrée de Matthias FEKL au gouvernement. Madame POVEDA ayant décidé de conserver son mandat de Maire de Meilhan-sur-Garonne, Monsieur Jean-Luc ARMAND, son suppléant au Conseil général, nous rejoint au sein de cette assemblée.

En votre nom à toutes et à tous, je lui souhaite la bienvenue.

Conséquence de cette évolution, il nous appartient de compléter la Commission Permanente et de procéder aux régularisations d'usage.

Je vous propose donc de compléter la Commission Permanente. Pas d'objection. Adopté.

Conformément à l'article L.3122-5 alinéa 2 du Code général des Collectivités Territoriales, un délai d'une heure est ouvert pendant lequel les candidatures au poste vacant doivent m'être transmises. Si à l'expiration de ce délai, une seule candidature a été déposée, la nomination prendra effet immédiatement. J'en donnerai alors lecture.

Il est, le délai d'une heure est ouvert.

Je demande maintenant aux Présidents de groupe s'ils souhaitent déposer d'éventuelles motions.

Avant d'en venir à l'objet de nos travaux de ce matin, je sou mets à votre approbation un certain nombre de décisions formelles, qui tiennent pour l'essentiel au remplacement de madame Povéda par Monsieur Armand.

Rapport 8016 portant approbation du procès verbal de notre réunion du 10 mars dernier. Pas d'objection ? Adopté.

Rapport 8017 qui statue sur le remplacement de madame Povéda par monsieur Armand au sein de la commission des finances. Pas d'objection ? Adopté.

Rapport 8018 qui met à jour le tableau des indemnités de fonction des conseillers généraux. Pas d'objection ? Adopté.

Rapport 8019 qui confie à monsieur Armand les représentations antérieurement assurées par madame Povéda. Il me faut d'abord votre accord sur le principe d'un vote à main levée s'agissant de ces désignations. Pas d'opposition ? Le principe du vote à main levée étant adopté, pas d'objection sur le contenu des représentations ? Alors, elles sont approuvées.

Rapport 8020 organisant le remplacement de madame Povéda par Monsieur Armand au conseil d'administration du SDIS. Là encore, êtes vous favorables au principe du vote à main levée ? Oui. Favorables à la désignation de monsieur Armand ? Parfait.

Rapport 8021 pour terminer qui intègre monsieur Armand en remplacement de madame Povéda dans les commissions intervenants en matière de commande publique : CAO, Jury de concours et CDSP et CCP. Même principe que pour les votes précédents. Accord sur le vote à main levée ? Pas d'opposition. Accord sur les compositions proposées ? Parfait.

Je vous remercie et j'en viens au rapport 7010 qui constitue l'objet de nos travaux ce matin.

Depuis deux ans, l'environnement réglementaire et législatif des politiques agricoles nationales et européennes, a fait l'objet d'importantes transformations. Notre département, pour lequel l'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont des secteurs clé ; notre département, le Lot-et-Garonne ne peut ignorer les enjeux de ces réformes.

C'est pourquoi, nous avons décidé, ensemble, majorité et opposition, d'organiser cette session spéciale d'information.

Je tiens à remercier Eric ANDRIEU, député européen, vice-président de la Commission de l'agriculture et du développement rural au Parlement européen qui nous apportera tous les éclairages nécessaires sur les nouvelles mesures de la Politique Agricole Commune qui entreront en application dès 2015. Cher Eric, je vous remercie de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Votre exposé sera suivi de l'intervention des services de l'Etat qui dresseront un bilan de la PAC sur la dernière période et préciseront les enjeux de la nouvelle programmation pour l'agriculture lot-et-garonnaise.

J'ai également souhaité et obtenu du Président Rousset que les services de la Région Aquitaine puissent compléter cette information avec la mise en perspective des nouvelles mesures du Plan de Développement Rural Aquitain 2014-2020.

Monsieur le Préfet, Messieurs les Directeurs, je vous remercie d'être à nos côtés.

Pour ma part, je vous livrerai un éclairage sur la récente loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt pour laquelle j'ai été l'un des rapporteurs au Sénat.

Mes chers collègues, vous le constatez, les conditions sont réunies pour que nous menions un vrai travail de pédagogie au service de notre agriculture et de nos agriculteurs.

Mesdames et Messieurs, cette session s'inscrit dans un contexte particulier. Particulier d'abord parce que le Lot-et-Garonne est un département viscéralement agricole. Particulier, ensuite, car le monde agricole doit aujourd'hui faire face à des crises récurrentes ; j'y reviendrai.

Toutes productions confondues, les quelques **7 200 exploitations agricoles** lot-et-garonnaises valorisent **284 300 hectares** de surface agricole dans notre département. **54 % de la superficie du Lot-et-Garonne est occupée par l'agriculture**, confirmant son importance sociale, paysagère et environnementale. En dépit d'une perte de 23% des exploitations en 10 ans, notre département couvre toujours **15% du potentiel économique agricole aquitain** avec quelque 70 productions différentes.

Les emplois agricoles représentent près de **7,5 % de la population active** départementale. C'est trois fois plus que la moyenne nationale. Le Lot-et-Garonne **compte ainsi parmi les 15 départements français employant le plus de main d'oeuvre salariée agricole** grâce à la production des fruits et légumes, de l'arboriculture et grâce aux systèmes de polyculture qui fournissent les trois quarts des emplois salariés. On notera également l'existence d'une **production biologique déjà bien développée** avec 5,1 % de la surface agricole départementale en production, plus important que l'Aquitaine (3,5 %) et beaucoup plus que la moyenne française (2 %).

Plusieurs de nos filières occupent le 1^{er} rang national : c'est le cas pour la production de prunes d'ente, de noisettes, de kiwis et de fraises. De plus, si les Landes et la Gironde disposent d'une abondante production de

légumes de plein champ, le Lot-et-Garonne demeure sans conteste, le département où la filière légumes et la plus profondément ancrée et diversifiée.

Chacun ici le sait, l'agriculture lot-et-garonnaise constitue **un secteur stratégique** pour l'économie, l'approvisionnement alimentaire, l'emploi, l'aménagement du territoire, la gestion des paysages et le maintien du tissu rural.

Si nos productions sont diversifiées elles génèrent également une forte valeur ajoutée. Ainsi, les **fruits et légumes occupent 9 % de la SAU mais assurent 42 % de la valeur de la production départementale.**

Le chiffre d'affaires de l'agriculture lot-et-garonnaise est important, de l'ordre de **719,4 millions d'euros au début de la décennie**, ce qui est comparable au chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire (700 millions d'euros par an).

On le voit, les fondations de notre agriculture sont solides. Pour autant et les événements récents l'ont démontré, les difficultés sont bien réelles.

Les chiffres, nous les connaissons. Certains sont structurels. Ainsi depuis 10 ans, la SAU a diminué de 6%, soit une perte cumulée de 17900 hectares. Sur la même période, le nombre d'exploitations agricole a diminué de 22% tandis que l'emploi agricole baissait de 25%.

Ils sont aussi conjoncturels. Sur un an, les prix des principales productions suivent, presque partout, une tendance à la baisse par rapport à 2013. Le blé, vendu autour de 160 euros la tonne, diminue de 10%. Ces trois derniers mois, la chute des cours du maïs s'est accélérée pour s'établir à 133 euros (la tonne) ; soit une perte de 25%. Pour le colza, cette diminution est de 15% et de 20% pour le tournesol.

Les toutes dernières anticipations sur les prix du lait font redouter une forte baisse pour le dernier trimestre 2014.

Concernant les fruits et légumes, la situation est plus contrastée : les cours annuels de la fraise ont globalement été inférieurs à 2013 – moins 15 à 20% sur la gariguette et moins 5 à 10% sur la fraise ronde. En revanche, le melon et le kiwi se portent mieux comparativement à l'an dernier.

Les prix de la tomate ont subi une évolution chaotique tout au long de l'année et les difficultés se sont accentuées ces dernières semaines.

Enfin, la filière « pomme » a été fragilisée par l'application de l'embargo russe. En ce début de campagne, les cours sont bas – 70 euros le quintal – et ils chutent de 30% par rapport à 2013 à la même période.

Mais au-delà des indicateurs, il y a des hommes et des femmes ; des visages humains et des exploitations bien réelles. Leur détresse devant l'ampleur des difficultés du quotidien dépasse souvent l'entendement. Les

Lot-et-Garonnais doivent connaître cette réalité et devant elle, nous n'avons pas le droit de rester l'arme au pied.

C'est pourquoi, en la matière, ma seule doctrine, c'est l'action !

Le Conseil général doit pleinement jouer son rôle d'amortisseur des effets de la crise, mais pas seulement. Il doit créer les conditions de l'agriculture de demain ; une agriculture performante avec des filières structurées en capacité d'affronter plus efficacement la concurrence internationale. Avec l'ensemble de nos partenaires, nous sommes plus que jamais aux côtés des agriculteurs et de l'agriculture lot-et-garonnaise.

C'est pourquoi, depuis 2012, nous avons sensiblement augmenté notre budget agricole – 5 millions d'euros – malgré un contexte budgétaire et financier difficile. Au cours des 7 dernières années, le Conseil général aura soutenu les filières agricoles à hauteur de 30 millions d'euros. Nos efforts sont supérieurs à tous nos voisins aquitains. C'est, je crois, un motif de satisfaction que nous pouvons tous partager.

Notre effort traduit une double volonté :

- D'abord, mieux accompagner les mutations de l'agriculture
- être ensuite en capacité de répondre aux besoins des acteurs du monde agricole.

Monsieur le Président, la Chambre d'Agriculture est un remarquable outil au service des agriculteurs lot-et-garonnais dans leur grande diversité. Chacun a bien le droit de faire valoir des points de vue et des sensibilités différentes, mais l'important c'est que nous agissions tous ensemble en bonne intelligence et dans un esprit constructif.

L'agriculture lot-et-garonnaise est appelée à relever de nombreux défis agronomiques, climatiques et économiques. Nous devons donc nous serrer les coudes. Nous devons cultiver nos synergies et travailler en toute transparence sur la base de ce qui nous rassemble.

Seule une réelle volonté partagée nous permettra de conserver nos filières agricoles d'excellence. Je fais confiance en chacun de vous pour y parvenir.

Dans cet esprit, j'organiserai dès cet après-midi, une table ronde en présence de tous les acteurs ici présents afin que nous puissions échanger sereinement sur les problématiques du moment et celles à venir.